

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Le SRCE est le volet régional de la Trame Verte et Bleue dont l'élaboration à échéance 2012 est fixée par les lois Grenelle I et II. Ce document cadre régional est co-élaboré par l'Etat et le Conseil régional, en association avec le Comité régional « Trames verte et bleue » et l'ensemble des partenaires régionaux concernés par le schéma et sa mise en œuvre.

Le projet de SRCE francilien a été adressé pour avis aux collectivités durant le premier trimestre 2013. Il va désormais être soumis à enquête publique.

La Trame Verte et Bleue en Ile-de-France

LA FEUILLE D'INFO N°

3

Crédit photo : PNR Vexin
Français

Une forte mobilisation régionale !

- Le **fruit d'un long travail collaboratif** : depuis l'origine, en 2010, le travail conduit pour l'élaboration du premier SRCE a mobilisé un grand nombre d'acteurs. Plus de 2 années pour identifier et partager les enjeux, mieux connaître et comprendre les continuités écologiques, définir collectivement les priorités régionales, en résumé : construire le socle de la TVB d'Ile-de-France, encore appelée SRCE.
- Ce travail s'est également appuyé sur une somme de connaissances importante. Il a été conduit selon une démarche scientifique et technique approfondie et rigoureuse, encadrée par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Il en résulte un important travail de synthèse, d'analyse et de valorisation de données et d'études existantes.
- Dans le cadre de ce processus collaboratif, les EPCI, parcs naturels régionaux et Départements ont été consultés et ont fait part de leurs avis, riches et nombreux. Les communes ont également été invitées à faire part de leurs observations.
- La consultation se poursuit avec l'enquête publique régionale, d'une durée de 5 semaines, entre mai et juin 2013.

Et la suite ? Une connaissance partagée.

L'adoption du schéma sera accompagnée de la mise en ligne d'un outil de diffusion des données du SRCE.



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE



Un projet collectif

1) L'élaboration partagée

1 séminaire de lancement, 200 participants
11 ateliers territoriaux (418 personnes, 246 structures)
14 ateliers thématiques (221 personnes, 104 structures)
4 réunions du Comité régional trames verte et bleue (66 membres, représentants des collectivités, de l'État, des organismes socioprofessionnels, des usagers de la nature, des associations et gestionnaires d'espaces naturels, ainsi que des experts)
1 réunion interrégionale et de très nombreuses réunions du Conseil scientifique régional pour le patrimoine naturel
→ **Recueillir les attentes, bâtir une méthode adaptée et construire le SRCE**

4) La mise en œuvre

Un plan d'action pour une mise en œuvre du SRCE à moyen et long terme.
Un dispositif de suivi et une évaluation du SRCE dans 6 ans qui permettra de décider de son maintien ou de sa révision.
→ L'implication de **tous les acteurs** du territoire pour mettre en œuvre les actions de préservation et restauration des continuités écologiques.

2) La consultation

La **consultation** des communautés d'agglomération et de communes, des syndicats d'agglomération nouvelle, des conseils généraux et Paris et des parcs naturels régionaux, ainsi que de l'autorité environnementale et du CSRPN au premier trimestre 2013. **L'information** en direction des communes pendant le même temps.
Outre les avis tacites réputés favorables, la consultation a permis de recueillir **35 avis** sur le projet de SRCE, dont 20 favorables et 11 favorables avec réserves ou demandes.
Une **enquête publique** entre mai et juin 2013 avec des permanences dans 26 sites répartis sur le territoire régional et 53 lieux où des registres seront à disposition pour recueillir l'avis du public francilien.

3) L'adoption

Après l'enquête publique, l'adoption du SRCE par délibération du Conseil Régional et arrêté du Préfet de Région.

Le SRCE : un défi technique

- **49 espèces animales pour le SRCE-IF**, dont 24 destinées à garantir et vérifier la cohérence interrégionale de la trame verte et bleue ;

- **4 sous trames**: sous-trame des milieux aquatiques et corridors humides, sous-trame arborée, sous-trame des grandes cultures et sous-trame herbacée ;

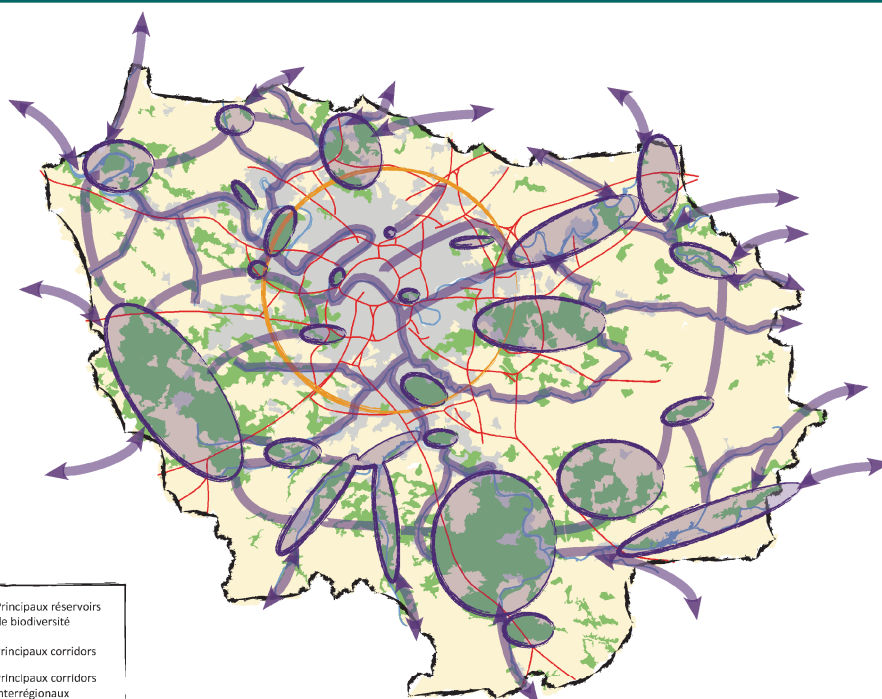
- Plus de **256 000 ha de réservoirs de biodiversité**, soit 21 % du territoire ;

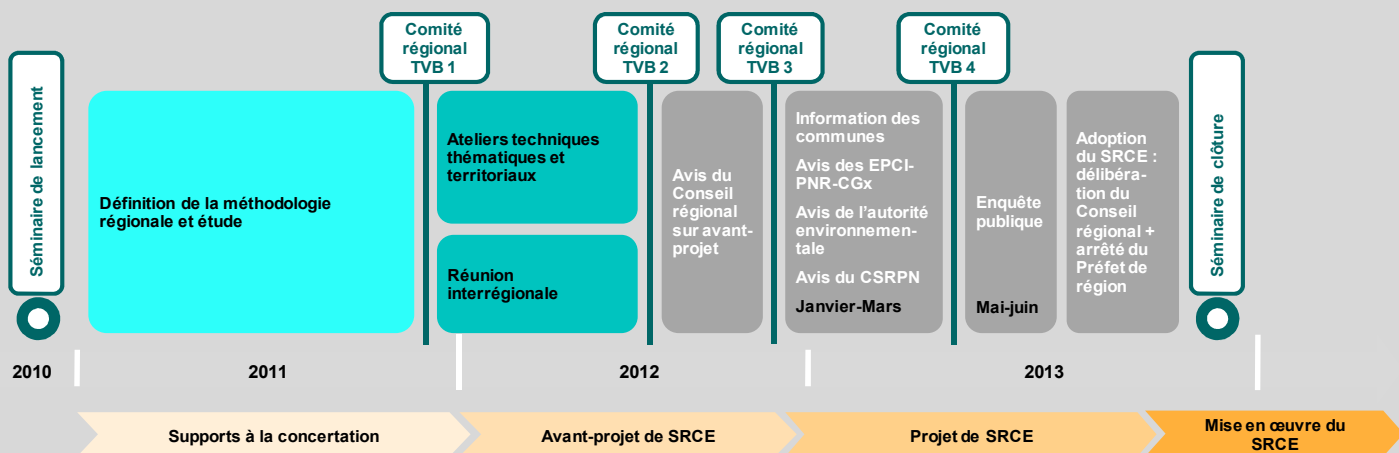
- Près de **1 900 obstacles et points de fragilité** ;

- **1 résumé non technique** ;

- **4 tomes**, dont un **atlas cartographique**.

Au total, une représentation de l'Île-de-France en 40 cartes au 1:100 000, les départements de Paris et de la petite couronne traitées au 1:75 000, 25 cartes thématiques, 43 planches du schéma des berges des voies navigables d'Île-de-France.... Ci-dessous, la carte de synthèse régionale schématique des éléments de la trame verte et bleue.





Regard sur la trame verte et bleue



Christian Leclerc

2^{ème} vice-président, commission Environnement, Maire de Champlan

Communauté d'agglomération Europ'Essonne - CAEE



Quel bilan tirez-vous de l'élaboration de votre Trame Verte et Bleue intercommunautaire ?

Les TVB ont été impulsées par les Lois Grenelle, qui ont créé cette dynamique et rendu obligatoire pour les territoires de se positionner, de s'interroger et de garantir les continuités écologiques. Les TVB sont devenues une démarche incontournable pour impulser les changements dans les territoires, un levier centré sur l'environnement et plus seulement sur le développement économique.

A Europ'Essonne, nous avons été l'une des premières communautés d'agglomération à lancer une démarche TVB. Cette initiative est née d'une prise de conscience de la nécessité de valoriser et pérenniser notre territoire. Lancée en octobre 2010, l'étude TVB arrive à son terme, après un travail de plus de 2 ans.

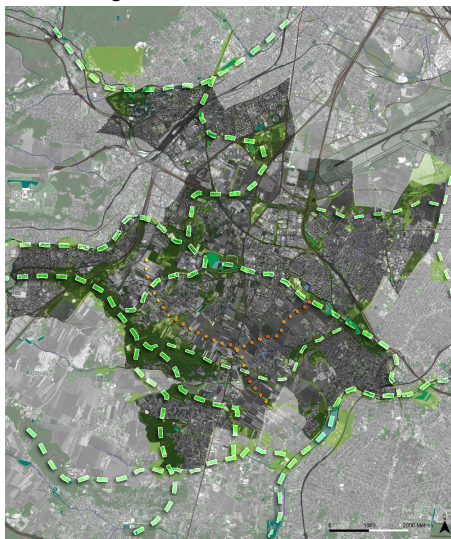
La TVB a permis d'améliorer la connaissance, de développer de nouveaux outils d'aménagement et de valoriser la richesse de nos territoires. Elle a également permis d'ouvrir un débat sur les limites du modèle d'aménagement. La TVB réinterroge notre vision de l'espace, c'est un outil qualitatif garant de l'avenir d'un territoire permettant d'intégrer la prise en compte de l'environnement dans chaque projet.

Bien sûr, la TVB peut être perçue comme un frein au développement des communes. Il est alors nécessaire d'expliquer l'utilité de la démarche pour faire changer les mentalités. Cela prendra du temps, mais aujourd'hui la TVB est un bel exemple de l'orientation que l'on veut donner pour la CAEE : un développement dynamique, mais dans le respect de l'environnement.

Comment ce travail s'est-il articulé avec l'élaboration du SRCE IDF ?

Les 2 démarches ont débuté au même moment. Globalement, il y a une vraie cohérence, les 2 schémas se superposent, bien que les méthodologies soient différentes. L'Etat et la Région ont participé au comité de pilotage de notre TVB et ont suivi chaque étape de notre étude. Nous avons travaillé à la même vitesse, avec la même finalité. Les 2 schémas sont complémentaires et permettent de rajouter une cohérence entre niveaux régional et local.

Nous sommes ainsi favorables au SRCE, l'esprit y est. Mais forcément, avec une étude de 2 ans, nous sommes plus exigeants, plus précis localement sur les continuités écologiques. Nous avons pu apporter notre connaissance du territoire au SRCE, nos données naturalistes seront par ailleurs mises à disposition pour compléter la base de données régionale.



La TVB a permis en 2012 d'identifier les besoins en continuités sur le territoire.

De nombreuses actions sont déjà engagées à Europ'Essonne, quelles sont vos prochaines priorités ?

La TVB doit nous permettre de cicatiser notre territoire, qui du fait de la proximité de Paris a été très impacté par la mise en place des servitudes publiques conséquentes pour permettre le développement de l'agglomération parisienne (routes, autoroutes, lignes THT, échangeurs...). La TVB va donc servir à recoudre de façon chirurgicale ce territoire, et tendre à rééquilibrer et valoriser les espaces de transition et les délaissés routiers qui pourront jouer un véritable rôle sur le plan naturaliste et apporter ainsi de la cohérence au corridor écologique.

La réussite de notre TVB ne se fera qu'à moyen et long terme, nous avons donc besoin d'indicateurs pour mesurer et évaluer les gains réalisés sur la préservation des milieux.

Nous aimerions développer davantage de démarches collectives et des échanges de bonnes pratiques, comme créer une pépinière intercommunale ou mettre en place des formations groupées à destinations des équipes espaces verts des communes. La problématique des déchets sauvages devra également être traitée.

Nous avons d'ores et déjà engagé une requalification de nos zones d'activités économiques en prenant en compte la TVB dès la conception du projet, notamment avec la réintroduction d'espèces locales.

Il y a de nombreux projets à développer : nous entrons dans la phase opérationnelle qui sera, je l'espère, aussi ambitieuse que notre schéma de TVB intercommunautaire.

Zoom sur une initiative :

Créé en 2002, l'EPA Plaine de France agit aux côtés des collectivités pour dynamiser et structurer le développement économique, social et environnemental du territoire. Le territoire de l'EPA compte 40 communes et va s'élargir prochainement à 17 communes.



Sur ce territoire très dynamique, qu'apporte la mise en place d'une démarche TVB ?

Notre territoire est tiré notamment par la plateforme de Paris-Charles de Gaulle qui est le premier pôle créateur d'emploi en Île-de-France. La création de nombreuses infrastructures ferrées et routières, d'équipements d'ampleur régionale et le développement des zones d'activité se sont souvent réalisés au nom d'objectifs économiques et sans considération pour les continuités écologiques. On en mesure aujourd'hui les effets : engorgement des infrastructures, manque d'attractivité résidentielle, ... autant d'éléments qui peuvent freiner ce développement. Forts de ce constat, les élus des collectivités ont décidé de se structurer autour de l'association des collectivités du Grand Roissy créée fin 2011. L'objectif est aujourd'hui d'inscrire les développements futurs dans un équilibre qui permette de concilier création d'emplois et qualité de vie.

Quelles sont les difficultés aujourd'hui pour opérer ce changement de cap ?

Le territoire a de réelles opportunités à exploiter : de nombreux espaces agricoles et de sites naturels de première importance. Mais il doit relever aussi des défis de premier ordre : nombreux cours d'eau canalisés ou busés et infrastructures fractionnant le territoire. Nous lançons début 2013 une étude sur la TVB en Plaine de France qui nous permettra d'identifier les enjeux majeurs et de décliner un plan d'action opérationnel.

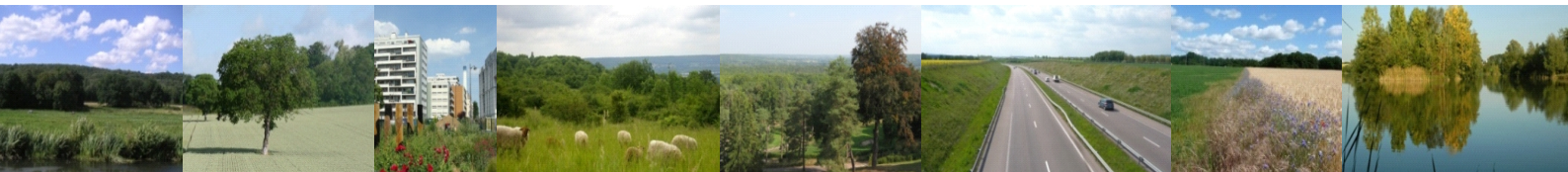
Pouvez-vous nous préciser les différentes étapes de la démarche trame verte et bleue qui s'enclenche sur la Plaine de France ?

Le premier acte de cette démarche a été le plan d'action inscrit dans la charte d'aménagement durable de la Plaine de France, sur la TVB du territoire. Aujourd'hui, un SCOT du Grand Roissy se profile et la TVB est au cœur de ce projet. Les Contrats de Développement Territoriaux (CDT) se sont eux aussi emparés de la question, chacun des 5 CDT du territoire présentant son projet de TVB.

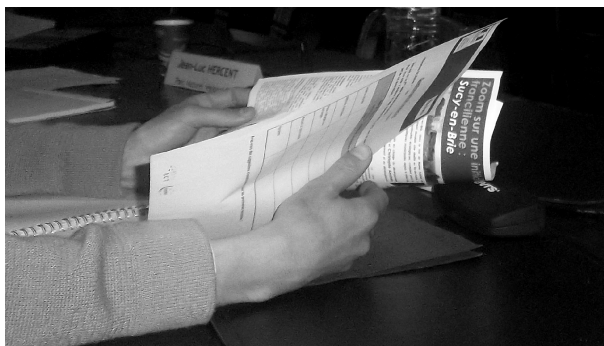
Une illustration concrète concerne le CDT Val de France et la valorisation de la Vallée du Petit Rosne. Cette vallée qui traverse Sarcelles, Garges-lès-Gonesse et Arnouville, est un enjeu majeur pour l'aménagement du secteur mais aussi pour le SAGE du Croult et la biodiversité. C'est pourquoi le CDT Val de France, en collaboration avec l'EPA Plaine de France, a engagé une étude visant à concilier l'aménagement et le caractère paysager exceptionnel du site. Résultat : la modification du projet pour permettre une zone d'expansion des crues.

Quels bénéfices pour le territoire et ses habitants peut-on attendre de ces initiatives ?

Les gains économiques indirects et sociaux attendus sont nombreux : si aujourd'hui on veut attirer des sièges d'entreprise ou des campus de recherche, il faut renforcer l'attractivité paysagère et environnementale du territoire. Pour les habitants, actuels et futurs, les espaces agricoles et naturels offrent des espaces de respiration et de promenade essentiels. Une TVB vivante permettra de changer l'image de notre territoire, et de mettre en avant ses richesses.



Aller plus loin



WEB

Rendez-vous sur l'extranet dédié : <http://extranet.srce-idf.fr> (login : accesgeneral, mot de passe : srceidf)

Vous y trouverez les présentations et comptes rendus de tous les temps d'échanges organisés dans le cadre du SRCE.

CONTACTS

Caroline Vendryes

Chef de projet SRCE, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie : caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr

Camille Barnetche

Adjointe au chef de service patrimoine et ressources naturels, Conseil Régional d'Île-de-France : camille.barnetche@iledefrance.fr